

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Projet de mise en sécurité du Port
de l'Aiguade du Levant et de
création d'une zone de mouillage
Concertation préalable

15 juillet 2019 – 15 septembre 2019

Séverine CACHOD
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 10 octobre 2019

Bilan du garant

Projet de mise en sécurité du Port de l'Aiguade du Levant et de création d'une zone de mouillage

15 juillet 2019 au 15 septembre 2019

SOMMAIRE

Table des matières

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	3
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	12
CONTEXTE DU PROJET	16
Historique du projet	16
Particularité du projet : contexte	16
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	16
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	17
Réunion publique	17
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	18
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation	18
Évolution du projet résultant de la concertation	19
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	19
RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	21

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE : La Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM)**

Le projet est porté par la **Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM)** dont l'autorité est portée par la Direction des Port. La concertation préalable est portée par la Division Gestion patrimoniale et Exploitation.

- **CONTEXTE**

Située face à la corniche des Maures en Méditerranée, le Levant est la plus orientale des Iles d'Hyères. Distant de 12,7 milles (23,5km) du Port Saint-Pierre, elle est séparée de Port-Cros par la passe des Grottes. L'île s'étend sur 8km de long et 2km de large entre la pointe Maupertuis (extrémité sud) et la Pointe de Calle Rousse (extrémité nord).

Le projet se situe dans l'aire maritime et terrestre adjacente au cœur marin du Parc National de Port Cros. Cette zone se trouve dans la partie est de la passe des Grottes qui sépare l'île du Levant de l'île de Port Cros.

De plus, le projet est situé dans les sites Natura 2000 « Rade d'Hyères » et « Iles d'Hyères », ainsi que la ZNIEFF maritime de type 2 « Ile du Levant ».

Sur la façade nord-ouest de l'île du Levant, sont implantés :

- Le village avec le centre Héliopolis (2 ha), créé en 1931 par les docteurs Gaston et André Durville. Il s'agit de l'un des tous premiers centres naturistes européens installé sur une île.
- Le port de l'Aiguade : seul port civil permettant la liaison avec le continent
- La réserve naturelle volontaire d'une superficie de 20ha environ.

Le Centre d'Essais de la Méditerranée (CEM), terrain militaire, occupe 80% du territoire de l'île du Levant.

Le site est exploité en régie directe par la métropole Toulon Provence Méditerranée.

Exposé aux vents de secteur nord – nord-ouest à sud, il a pour principales vocations de permettre la liaison île-continent, de réceptionner les marchandises et d'accueillir navires de pêche et de plaisance en période estivale.

Pour compléter, la zone située au large du Port de l'Aiguade du Levant et vers le Sud est une zone privilégiée pour les mouillages. En été, cette zone est le lieu de nombreux mouillages forains qui ont un impact sur les fonds marins. Ces fonds sont constitués notamment d'herbier de posidonies qui recouvre une grande partie de cette zone, présentant une grande valeur patrimoniale et écologique. Leur préservation est une priorité écologique. Or, cet herbier de posidonies est susceptible d'être arrachés par l'action des ancres de fond, quel que soit leur type.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) prévoit sur l'île du Levant de réaliser des travaux de mise en sécurité du port de l'Aiguade du Levant, ainsi que d'étendre le domaine portuaire pour la création d'une zone de mouillages réglementés devant le port de l'Aiguade du Levant.

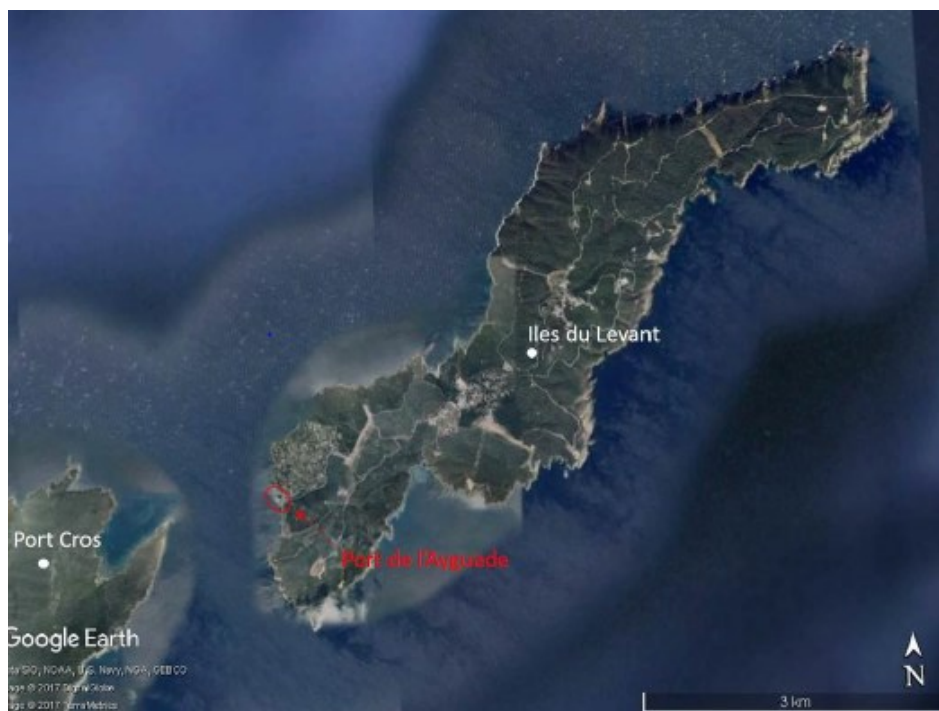
- **CARTES DU PROJET, PLANS DE SITUATION :**

Voici le plan de situation de l'Île du Levant.



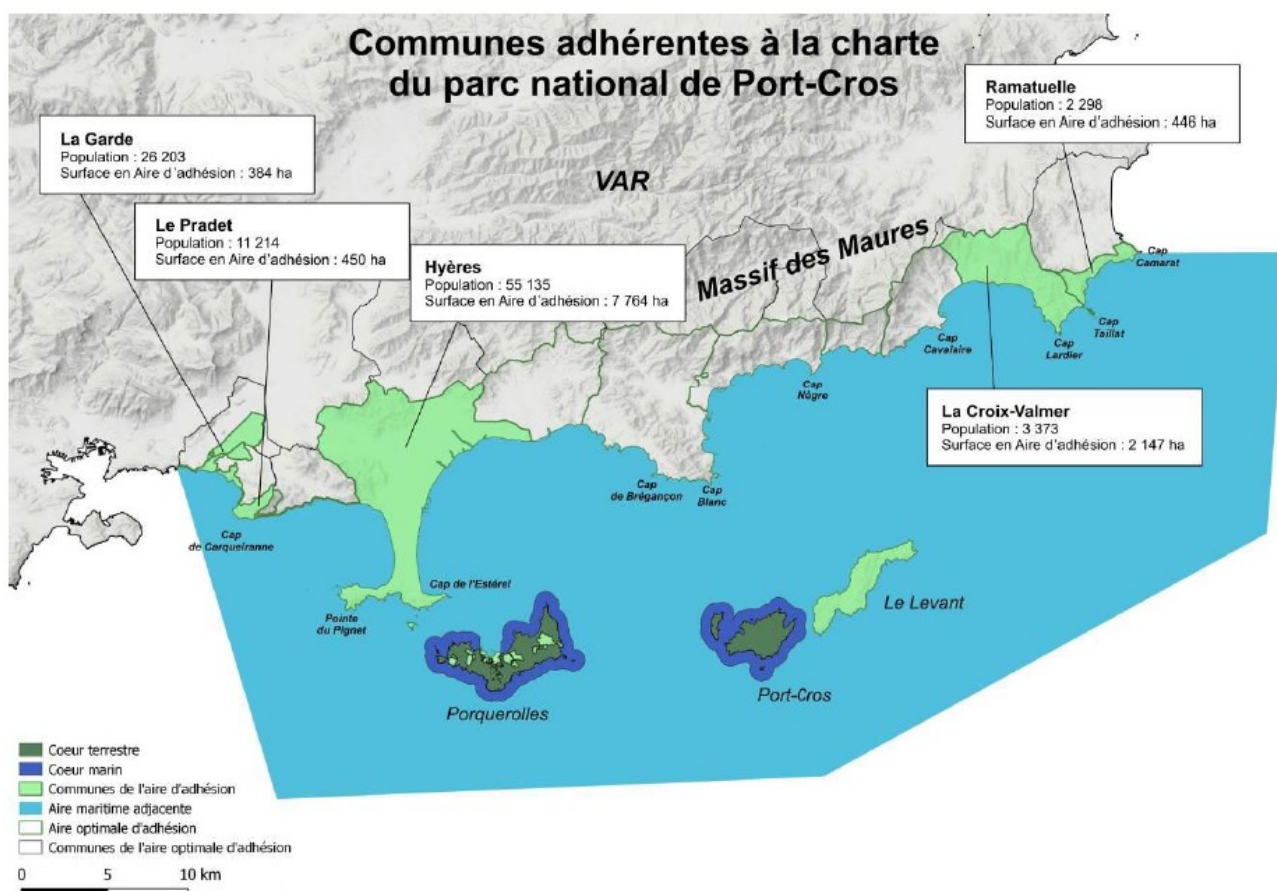
Source : Google Earth

Voici, pour précision, le plan de situation du Port de l'Aiguade du Levant.



Source : Google Earth

Voici une carte du Parc National de Port-Cros



Source : Métropole Toulon Provence Méditerranée

Voici une carte précisant en rouge le périmètre du site Natura 2000 « Rade d'Hyères » (FR9301613)



Source : Google Earth

Voici une carte précisant le périmètre du site Natura 2000 « Iles d'Hyères » (FR9310020)



Source : Google Earth

Voici une délimitation de la zone militaire de l'Île du levant

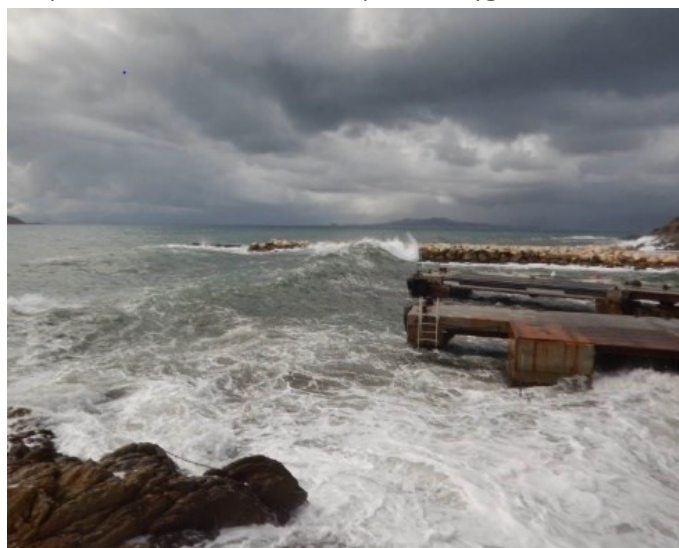


Source : Métropole Toulon Provence Méditerranée

Port de l'Aiguade du levant par fort vent d'ouest



Épisode de forte houle dans le port de l'Aiguade du Levant



Source : www.iledulevanthodie.fr

- **OBJECTIFS**

C'est le projet de sécurisation du port de l'Aiguade du Levant, ainsi que la création d'une zone de mouillages réglementés devant le port de l'Aiguade du Levant qui est soumis à la concertation préalable.

Pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée, les enjeux sont :

- **Mise en sécurité du port**

- **De mettre en sécurité** le plan d'eau au regard de l'exposition aux houles et des difficultés d'accès du site. Les ouvrages se dégradent et TPM souhaite répondre à la demande des Levantins qui demandent cette sécurisation depuis plusieurs années.

Ce projet n'a pas pour objectif de réaliser une protection pour faire face à toute situation météorologique de « tout temps » mais bien de tranquilliser au maximum le plan d'eau.

- **D'assurer la continuité territoriale**, dans de bonnes conditions, continuité qui fait défaut aujourd'hui sur l'île du Levant. En effet, l'accostage, actuellement, est impossible lors d'épisodes de fortes houles. Pour précision, la **continuité territoriale** est un principe de service public qui se donne pour objectif de renforcer la cohésion entre différents territoires d'un même État, en compensant les handicaps liés à leur éloignement, un enclavement ou un accès difficile.

- **Création d'une zone de mouillages organisés**

- **Pour protéger les fonds marins.** Et ainsi,
- Interdire totalement les mouillages forains
- Établir un règlement spécifique permettant de **préserver le site.**

Mouillages forains, le 8 juillet 2018 – Vue du Port de l'Aiguade du Levant



Source : Métropole Toulon Provence Méditerranée



Source : Métropole Toulon Provence Méditerranée

● CARACTÉRISTIQUES

Les caractéristiques du projet sont les suivants :

● Mise en sécurité du port

Le projet de sécurisation du Port de l'Aiguade du levant consiste à plusieurs actions :

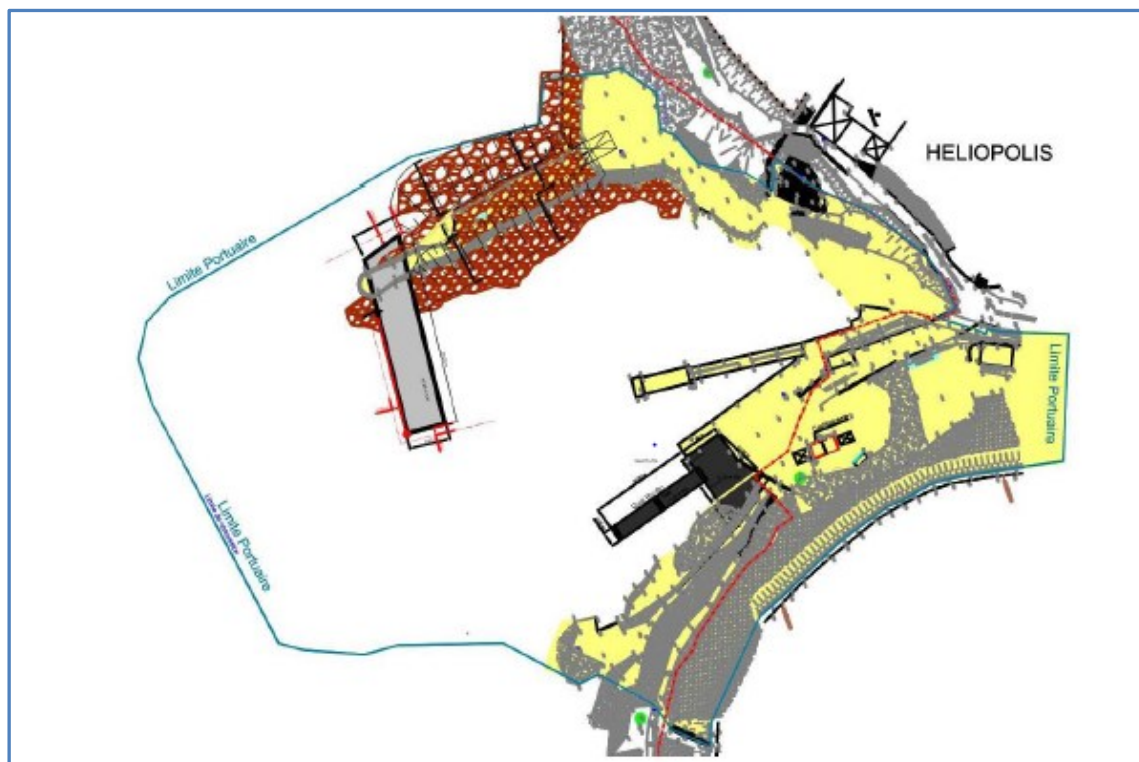
- Enlever une épave, l'Épave du Benzène, située dans le prolongement de l'enrochement de la digue nord
- Réaliser un tenon ouest à la perpendiculaire de la digue nord
- Consolider la digue nord par rechargement en enrochements
- Réaménager un quai pour une activités Ro-Ro au sud.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a pensé le projet de manière à assurer une tranquillisation du plan d'eau. Il ne s'agit pas de créer une protection « tout temps » compte tenu de l'exposition du site à la houle et du coût financier en conséquence. Il est envisagé des ouvrages qui permettent l'accostage de bateaux pendant une grande partie de l'année, en dehors de tout épisode de tempêtes.

Créer un quai Ro-Ro au sud du port concourt à adapter les ouvrages à l'usage actuel du site et à sa fréquentation importante en période estivale. Pour précision, un quai Ro-Ro est un quai permettant d'accueillir un Roll on / Roll off aussi appelé en abrégé **Ro/Ro**. Issu, d'une expression anglaise utilisée en logistique et qu'on peut traduire par "roule pour entrer / roule pour sortir". Elle désigne le trafic roulier, c'est à dire le transport de poids lourds ou de remorques par des bateaux spéciaux appelés « rouliers ».

La Métropole Toulon Provence Méditerranée prévoit que ce quai permette le débarquement et l'embarquement de marchandises.

Voici, le plan du projet de mise en sécurité du Port de l'Aiguade du Levant



Source : Métropole Toulon Provence Méditerranée

- **Création d'une zone de mouillages**

Le projet de création d'une zone de mouillages, projeté par TPM, nécessite une extension du domaine portuaire de 79 000 m² soit 7 Ha9. Aujourd'hui, la surface actuelle du port est d'environ 1 hectare donc 0,8 Ha de plan d'eau. L'extension envisagée a pour objectif d'organiser une gestion partagée du port et de la zone de mouillages afin de permettre l'exercice de la police portuaire.

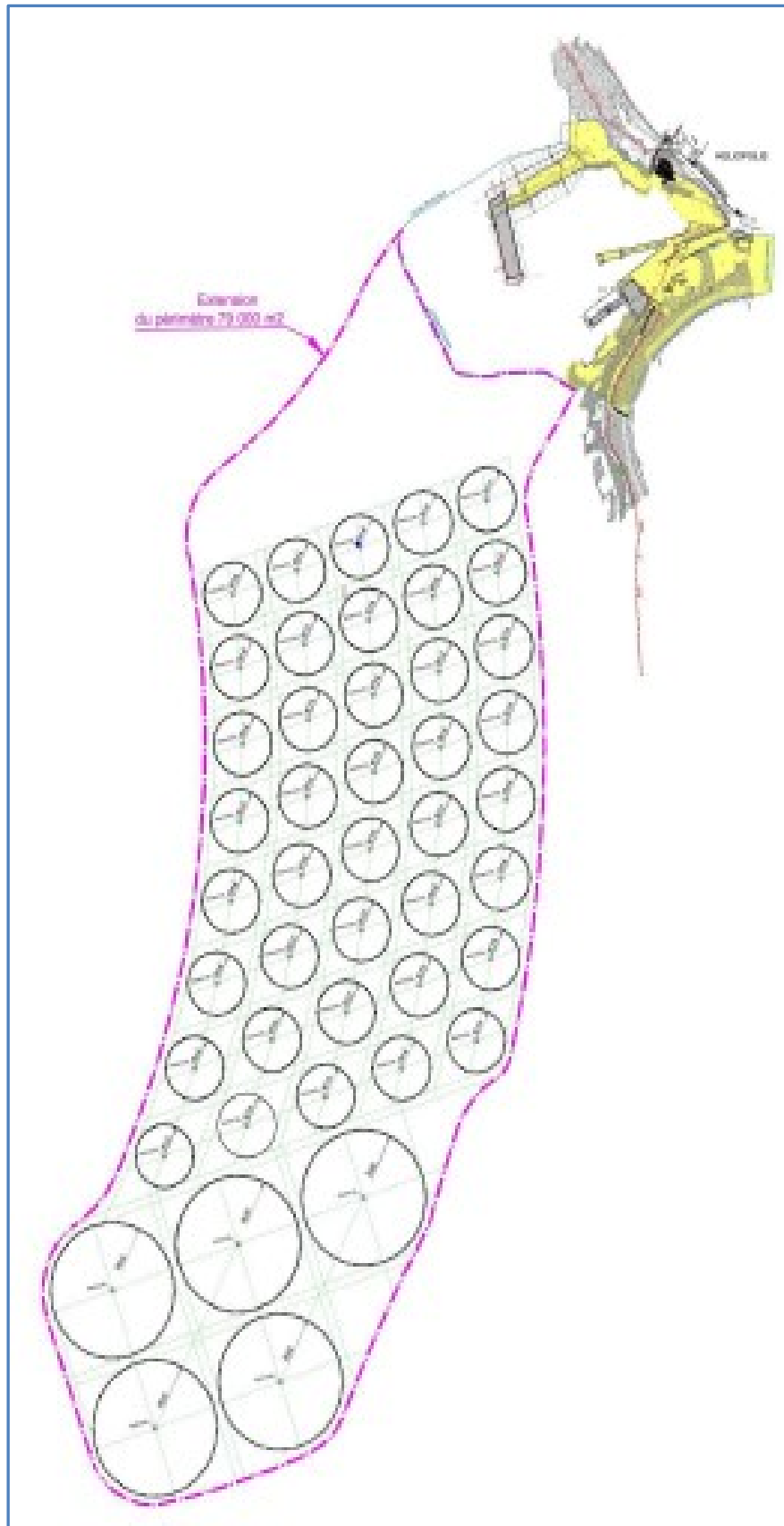
La zone de mouillages ferait ainsi pleinement partie du Port de l'Aiguade du Levant et ainsi serait intégrée aux missions de la Capitainerie. Celle-ci pourrait gérer :

- La préservation du plan d'eau par son nettoyage
- La sensibilisation des usagers sur leurs déchets
- La préservation de la faune et de la flore marine
- La surveillance de pollutions potentielles
- Une intervention plus rapide et opérationnelle en cas de pollution

Pour déterminer les besoins, un suivi quotidien du nombre de bateaux présents au mouillage a été réalisé dans la zone pendant les mois de juillet et août 2018. Ce diagnostic a permis de déterminer le nombre de postes d'amarrage nécessaires et à installer. Ainsi, quarante-cinq (45) postes d'amarrage seront installés afin de répondre à la forte demande en période estivale. Il est envisagé que ces quarante-cinq (45) postes pourront accueillir, au total, quarante (40) bateaux de dix mètres maximums et 5 cinq bateaux de vingt-cinq mètres maximums.

En outre, pour tenir compte des enjeux écologiques prégnants de la zone, les dispositifs d'ancrages qui seraient installés n'altèreraient pas les qualités environnementales du site. Ces solutions d'amarrage seraient démontables dans leur totalité, afin de ne pas affecter les fonds. Les lignes de mouillage seraient démontées en période hivernale. Enfin, TPM souhaite que les modalités d'accès et de tarifs pour les mouillages soient identiques à ceux pratiqués par le Parc National de Port-Cros, situé en toute proximité.

Voici le périmètre d'extension du port et le plan d'organisation de la zone de mouillages.



Source : Métropole Toulon Provence Méditerranée

- **COÛT**

Le coût global du projet est évalué à 3 595 000 € HT dans les documents de la concertation.

Le Maître d'ouvrage a fait part, en cours de concertation, que ce financement s'inscrivait dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial 2015-2019, porté par la Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE**

Le délai de réalisation des travaux est estimé à 1 an et demi, compte tenu de la phase administrative (à compter du premier semestre 2020) et de la phase travaux (de janvier à juin 2021), faisant suite à l'enquête publique envisagée courant de l'été 2020.

Phases	Juillet 2019	Septembre 2019	Premier semestre 2020	Été 2020	Janvier – juin 2020
Concertation préalable					
Dépôt du dossier : autorisation et instruction					
Enquête publique					
Travaux					

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS**

- Décision d'organiser une concertation et désignation d'un garant

La décision de saisir la Commission Nationale du Débat Public a été validée par le Conseil d'Exploitation des Régies des Ports de la métropole Toulon Provence Méditerranée, en date du 10 juillet 2018, et après délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 novembre 2018. La métropole a ensuite décidé de recourir à un garant et a saisi la CNDP, le 01 mars 2019, afin que celle-ci désigne un garant, inscrits sur la liste nationale.

La Commission Nationale du Débat Public, réunie le 3 avril 2019, a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'une garante désignant Séverine CACHOD à cet effet (Décision n°2019/60).

- Dates de la concertation et publication du bilan

La concertation s'est déroulée du 15 juillet 2019 au 15 septembre 2019. Le bilan de la concertation est publié sur le site de la CNDP www.debatpublic.fr et sur le site de la concertation www.ports-tpm.fr à compter du 15 octobre 2019.

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION**

Le périmètre de la concertation préalable est le suivant :

- L'île de l'Aiguade du Levant

- La commune d'Hyères
- La commune du Lavandou
- Et plus largement le périmètre de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

● DOCUMENTS DE LA CONCERTATION

- Exemplaies du dossier du maître d'ouvrage

Le dossier de consultation était consultable à la Mairie d'Hyères, dans les capitaineries du port d'Hyères et du port de l'Aiguade-du-Levant, et au siège de la Direction des Ports de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Immeuble Le Phoenix, 2ème étage, 39 avenue de la Résistance, Toulon). Ainsi, quatre exemplaires étaient consultables.

Il a pu également être consulté et téléchargé sur le site internet de la métropole à l'adresse suivante : www.ports-tpm.fr

- Affiches mises à disposition

L'affichage de l'avis de début de concertation a été réalisé au niveau de la mairie d'Hyères et de la mairie annexe du Levant, des capitaineries du port d'Hyères et du port de l'Aiguade-du-Levant, et à l'hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (107 Boulevard Henry Fabre, Toulon).

L'avis de concertation a été affiché sur les différents sites ci-dessous :

- Ville du Lavandou : gare maritime
- Ville de Hyères les palmiers : capitainerie, Mairie, Mairie Annexe de L'Aiguade du Levant, capitainerie du port de L'Aiguade
- Hôtel de la Métropole à Toulon.

- Sites internet

La publicité apparait également sur les sites internet de la métropole et de la Direction des Ports.

<https://metropoletpm.fr/tpm/article/concertation-prealable-projet-de-travaux-de-mise-securite-port-de-l-ayguade-levant>

<https://www.ports-tpm.fr/>

- Information via la presse

L'annonce légale a été diffusée dans le journal Var Matin, le 29 juin 2019. (Cf. en annexe)

- Envoi de courrier d'information

La Métropole Toulon Provence Verte a identifié des personnes ou entités concernées par le projet, objet de la concertation préalable. La garante, après avoir réalisé un travail d'analyse du contexte local et du projet, a proposé quelques entités ou personnes supplémentaires notamment des associations engagées sur les questions environnementales.

De cet échange, une liste de parties prenantes a été réalisée.

Les institutionnels

- Mairie d'Hyères

- Mairie du Lavandou
- Préfet du Var
- Préfecture maritime de la Méditerranée
- Délégation à la mer et au littoral (DML) de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var
- Service des Phares et Balises de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée
- Parc National de Port Cros
- Service des ordures ménagères de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Base militaire du Levant
- Département du Var
- Région Sud (PACA)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes Côte d'Azur (DREAL PACA)

Les membres du conseil portuaire

- Président du conseil portuaire – Mairie d'Hyères
- Adjointe au ports – Mairie d'Hyères
- Conseillère principale dédiée au nautisme – Mairie d'Hyères
- Vedettes des îles d'or
- Trans Côte d'Azur
- Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP)
- Pêcheurs professionnels du port de l'Aiguade du Levant

Les associations

- Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)
- Fédération varoise des activités nautiques
- Les amoureux du Levant naturiste
- Le comité d'intérêt local (CIL) du Levant
- Agir ô Levant – Association culturelle et sportive de l'île du Levant o Association MART
- Confédération Environnement Méditerranée
- Naturoscope
- WWF France
- France Nature Environnement PACA
- Mer Nature
- Longitude 181
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) PACA
- Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Mammifères Marins en Méditerranée et leur Environnement (GIS 3M)
- Union Régionale du Sud-Est pour la Sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement
- Association varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement
- Union départementale pour la sauvegarde de la vie, la nature et l'environnement

Les autres usagers

- Syndicat du Village d'Héliopolis
- Compagnie maritime TLV
- Prud'homie de pêche de la Presqu'île de Giens
- UCPA
- Restaurant Le Refuge
- Restaurant Le Gambaro

- Restaurant Le Gecko
- Les détenteurs d'AOT commerciales sur l'île du Levant
- Société Transports du Soleil
- Les plaisanciers

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS**

Une réunion d'information publique a été organisée le Jeudi 29 Août 2019 de 10h à 12h dans la salle de la Villette (Chemin de Nartettes, 83400 Hyères), à proximité de l'Espace 3000.

- **PARTICIPANTS**

Site internet Direction des Ports - TPM

- 0 questions posées
- 1 avis
- 4 contributions

Registre situé à la Capitainerie Ayguade du Levant

91 personnes se sont exprimées

- 3 questions posées
- 75 avis
- 19 contributions

Registre situé à la Mairie de Hyères -les-Palmiers

1 personne s'est exprimée

- 0 question posée
- 1 avis
- 0 contribution

Prise de contact direct via la garante

1 prise de contact par téléphone

9 prises de contact par mail dont 2 au-delà du 15 septembre 2019 (le 23 septembre 19)

- 3 questions posées
- 1 avis négatif sur le projet global
- 7 contributions

CONTEXTE DU PROJET

Historique du projet

Le projet s'inscrit dans une démarche débutée depuis de quelques années. En effet, quelques dates jalonnent ce projet :

- Décembre 2012 : Grande commission nautique donnant un avis favorable à la zone de mouillage
- 2016 : Étude d'agitation
- Octobre 2017 : Cartographie de la biocénose
- Décembre 2017 : Demande d'examen au cas par cas
- 24 mai 2018 : Cadrage préalable avec la DREAL
- 16 juin 2019 : Grande commission nautique

La DREAL, en mai 2018, avait exprimé des observations et recommandations, qui ont permis à TPM de consolider le projet faisant l'objet d'une concertation préalable aujourd'hui.

Particularité du projet : contexte

Le projet faisant l'objet de la concertation préalable se situe sur une île qui porte une identité particulière, au regard de l'écosystème qui l'entoure mais également de son histoire.

En effet, l'île de l'Aiguade du Levant se situe en région Sud, sur le littoral méditerranéen, dans une zone touristique du fait de ses attraits naturels. Elle se situe à proximité de zones touristiques reconnues et recherchées, aux enjeux environnementaux forts, préservés dans le cadre de dispositifs nationaux (Parc, Natura2000, ...).

En outre, historiquement, l'île du levant porte une identité forte. Le village et son centre Héliopolis (2 ha), était l'un des tous premiers centres naturistes européens installé sur une île. Il reste un centre naturiste reconnu et préservé. Par l'intermédiaire des différents espaces d'expression mis à disposition dans le cadre de cette concertation préalable, les naturistes ont sollicité que l'identité historique de l'île du Levant et ses activités naturistes soient préserver et respecter. L'organisation de cette concertation publique a ainsi eu pour objectif de mener cet exercice dans un contexte d'intimité activement préservée par le public concerné.

La réserve naturelle volontaire d'une superficie de 20ha environ garantie également une préservation accrue. Enfin, une partie de l'île est militaire, classée secret défense, ce qui complique nettement le travail de garant visant à défendre le droit à l'information.

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

La métropole Toulon Provence Méditerranée a prévu une seule réunion publique (avec possibilité d'en tenir une autre si nécessaire). Il a été également proposé par la garante de tenir des permanences à la capitainerie du port de l'Aiguade du levant si cela était nécessaire et demandé.

Les échanges ayant été déjà nombreux entre le maître d'ouvrage et les parties prenantes, ces modalités sont jugées suffisantes par la garante et ce pour plusieurs raisons : du fait de la période estivale et du caractère intime de l'île et de son identité naturiste. En outre, la particularité touristique du territoire rendait les modalités en présentiels peu pertinentes. C'est pourquoi, la garante avait proposé à TPM de laisser l'opportunité d'ouvrir des permanences si la demande était exprimée. Ce qui ne fut pas le cas.

La publicité donnée à la réunion publique est faite par voie de presse, sur le site internet de la Direction des Ports, relayée par affichage au niveau de la mairie d'Hyères et de la mairie annexe du Levant, des capitaineries du port d'Hyères et du port de l'Aiguade-du- Levant, et à l'hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Une lettre d'invitation (sur papier et couplé d'un envoi mail) a été envoyée le 25 juillet 2019, puis le 21 août 2019, à toutes les personnes et organisations citées plus haut.

Dans chacune des communications, le contact de la garante a été mentionné (nom, adresse mail, et numéro de téléphone).

Une information préalable via la publication de l'annonce légale a également été publiée via le journal Var Matin (cf. annexe)

La garante a pu constater que le site internet www.ports.tpm a été mis à jour de manière régulière, tout au long de la consultation.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Réunion publique

La réunion a été organisée le Jeudi 29 Août 2019 de 10h à 12h dans la salle de la Vilette (Chemin de Nartettes, 83400 Hyères), à proximité de l'Espace 3000.

Elle a réuni :

- 16 personnes de Toulon Provence Méditerranée, Direction des Ports et personnes en responsabilités politiques
- 20 personnes dans l'assistance : habitants, acteurs économiques, associations, ou encore collectivités ou institutions publiques

Un dossier de presse était à disposition si des journalistes étaient présents lors de cette réunion publique (cf. en annexe).

Un des participants dans l'assemblée, également correspondant Var matin, a ainsi été destinataire d'un dossier de presse, si nécessaire. Il a été convenu qu'il rédige un article sur la réunion publique. Cet article a été publié le 3 septembre. Cf. en annexe.

Les courriers sur la messagerie de la garante, du 15 juillet au 15 septembre 2019

La garante a reçu 10 courriers électroniques sur sa messagerie severine.cachod@garant-cndp.fr

Plusieurs émanent d'habitants mais également du syndicat de Copropriété Héliopolis qui s'expriment sur le projet.

Les avis reçus dans l'ensemble

Sur l'ensemble des médias d'expression mis à disposition :

- 73 avis positifs ont été exprimés
- 1 avis négatifs a été exprimé
- 18 avis mitigés, demandant des précisions ou exprimant des doutes

Les contributions reçues

Les contributions reçues ont toutes été exprimées par des habitants ou usagers de l'Île du levant et de son port, y

compris acteurs économiques.

Aucune contribution d'organisations, institutions publiques ou encore d'associations extérieures à l'Île du Levant n'a été exprimée.

Les registres papier déposés

Ce sont les registres papiers déposés à la capitainerie notamment qui ont suscités le plus de contributions et expression d'avis.

Le registre de la Capitainerie a recueilli à lui seul 91 expressions (celui situé en mairie de Hyères, un seul avis).

Les Levantins se sont fortement saisis de ce média d'expression.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Le point saillant de cette concertation a été l'expression des habitants qui demandent que l'identité de l'Île du Levant soit conservée. C'est une île préservée et cela peut s'expliquer par le fait que l'île soit une île naturiste. En effet, les participants souhaitent que la sécurisation du port et la création de zone de mouillage n'entraînent pas une fréquentation accrue de l'Île. Ils souhaitent conserver le caractère paisible et préservé de l'afflux touristique que peuvent connaître les îles voisines.

Cependant les participants expriment également, en majorité, la difficulté et l'absence de sécurité pour embarquer ou débarquer au port.

En outre, ils sont conscients des impacts environnementaux sur les fonds marins dû à des mouillages non contrôlés.

Les sujets abordés en réunion publique, dans les registres ou encore par mail concernent les points suivants :

- Nécessité de sauvegarder et protéger les zones de baignades
- Persistance du danger de sécurisation car non prise en compte des houles du secteur sud
- Questionnement sur la prolongation des enrochements à la place de l'épave du Benzène
- Questionnement sur le bien-fondé des mouillages notamment sur son nombre et caractéristiques des bateaux
- Nécessité de préciser le budget
- Importance de protéger l'environnement marin et terrestre
- Nécessité de ne pas mettre en péril l'activité naturiste
- Nécessité de ne pas mettre en difficulté l'activité de navette
- Définir une zone de sécurité pour la manutention des marchandises
- Nécessité d'avoir une réflexion sur l'aménagement de la grève pour les embarcations légères
- Nécessité d'assurer l'accostage de secours sur port AVIS et trouver des accords avec la DGA

Le maître d'ouvrage s'est montré ouvert et à l'écoute lors de la réunion publique. Il n'a rejeté aucune proposition et a fait en sorte que tous les points de contestation puissent être discutés. Pour répondre aux questions potentielles liées aux impacts environnementaux, le bureau d'étude était présent lors de la réunion publique.

Chaque étape de cette concertation, même courte, a permis d'éclairer le projet et de répondre aux mieux aux questionnements des uns et des autres, autant que possible.

Le maître d'ouvrage, conscient du problème posé par la mise en place d'une zone de mouillages, a étudié les diverses solutions qui s'offraient à lui pour proposer des solutions les plus adaptées au contexte : différentes options ont été

étudiées, afin que les mouillages ne soient pas permanents, tout en permettant de créer des zones adaptées pour chaque caractéristiques de bateaux, au regard des usages observées sur la période estivales passées, tout en respectant l'environnement et l'écosystème marins à protéger.

Évolution du projet résultant de la concertation

Il n'est pas observé d'évolution du projet résultant de la concertation.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Déroulement de la concertation

Lors de la réunion publique, le 29 août 2019, les échanges se sont déroulés dans une atmosphère d'écoute et d'échange constructive. Le maître d'ouvrage a fait preuve de qualités de précisions qui ont permis d'installer un climat de confiance entre les acteurs.

Le public s'est mobilisé de manière peu importante en nombre. Ceci s'explique potentiellement par :

- Le choix du lieu de la réunion publique. Il était nécessaire de pouvoir accueillir le public dans des conditions adaptées en termes d'accueil du public. Or sur l'île du Levant, aucune salle ne pouvait permettre la tenue de cette réunion publique.
- La période : en pleine saison estivale, une grande partie des professionnels sont en activité et il a pu être difficile pour eux de se libérer
- L'historique du projet : ce projet semble correspondre pleinement à des besoins partagés et il s'inscrit depuis longtemps dans les projets de l'île du Levant.

Lors de la première semaine de septembre 2019, il a été constaté une anomalie sur l'un des registres mis à disposition à la capitainerie du Port de l'Aiguade du Levant.

Un des exemplaires du registre a été mal relié, les pages étaient toutes présentes mais dans le désordre. Ce dernier s'est retrouvé à la connaissance des usagers car celui qui servait à la consultation avait été pris par une personne qui souhaitait le consulter en terrasse de la buvette située à proximité.

Pendant ce laps de temps, une autre personne s'est présentée à la capitainerie pour prendre connaissance du dossier. Il lui a été donné un autre exemplaire du dossier qui présentait les irrégularités décrites ci-dessus.

Le registre qui présente des anomalies a été accessible au public une journée. L'exemplaire présentant l'anomalie a été mis en accès public le jeudi 05 septembre. L'erreur a été découverte et rectifiée le vendredi 06 septembre, à la suite du mail reçu de Monsieur Capoulade, adjoint spécial de l'île du Levant, également président d'Agir O Levant et Correspondant Var Matin.

Cette anomalie a été immédiatement signalée par mail à l'attention de TPM, de la capitainerie et de la garante CNDP. Une seule personne avait consulté le registre ce jour, et avait ainsi signalé l'anomalie.

L'erreur a été rectifiée très rapidement sans porter préjudice à la concertation.

Il est observé qu'une homogénéité de points de vue exprimés est ainsi apparue (nécessité incontestable de sécuriser le port ; nécessité environnementale de préservation des milieux marins ; nécessité de réguler les mouillages sauvages via l'organisation d'une zone réglementée et surveillée), ce qui a également contribué à la sérénité des débats. Les acteurs locaux ont été des partenaires de discussion sérieux pour le maître d'ouvrage, ne se limitant pas à contester ses choix, mais se montrant force de propositions et à l'écoute.

Il est à noter qu'il a été demandé une carte plus précise de la zone de mouillage, avec une vision globale sur la plage des Grottes notamment. Le compte-rendu de la réunion publique a donc été complété par la carte ci-dessous, produite par Toulon Provence Méditerranée.

Les contributions, qui ont suivi la diffusion du compte-rendu et de cette annexe, sollicitent une carte plus précise encore, dans laquelle seraient projetés le projet de sécurisation du port et la zone de mouillage, en lien avec les plages de l'Île du Levant.



Source : Toulon Provence Méditerranée

Utilité de la concertation

Il est évident que les échanges conduits, en seulement un temps de rencontre (réunion publique) mais fortement complétés par la présence et l'écoute du Capitaine du Port de l'Ayguade, ont permis de faire connaître le projet et de faire débattre, de manière consensuelle, pour influencer la décision du Maître d'œuvre dans un sens ou dans un autre (questionner ou conforter le projet). Le maître d'ouvrage a montré qu'il pouvait s'adapter aux contraintes de l'Île de l'Ayguade du Levant et à son identité, tout en restant fidèle aux nécessités d'un aménagement assurant la continuité territoriale, dans un contexte touristique à forte demande, qui prend place dans un ensemble plus vaste.

RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les points particuliers à suivre : plus de transparence, plus de précisions

Dans le choix du projet définitif, le maître d'ouvrage devra veiller à préciser les éléments suivants :

- En ce qui concerne le quai RORO :

Dans le dossier de concertation, le quai Ro-Ro est écrit de manière peu précise. En effet, il est indiqué que le quai Ro-Ro sera dimensionné pour permettre le débarquement de véhicule d'un certain tonnage. Cependant, le tonnage n'est pas précisé.

Or, il semble que les camions de fort tonnage comme les camions de déchets camions-bennes, les camions de vidange des fosses septiques ou autres ne peuvent passer le pont de l'Ayguade qui est aujourd'hui semble-t-il limité à 7,5 tonnes.

En outre, il semble également qu'il ait été aménagé une route spécifique aux camions bennes leur permettant de ne pas passer sur la place du village en restant dans la zone militaire.

Ainsi, il s'agira dans le futur de bien préciser les caractéristiques limites de débarquement des véhicules sur le port de l'Ayguade du Levant. En effet, il semble nécessaire d'apporter des précisions sur le tonnage maximum envisagé et prévu et anticiper les conséquences possibles sur la zone Héliopolis et l'Île dans son ensemble. Il devra être précisé quels sont les collaborations possibles ou non entre le Port Avis (militaire) et Héliopolis.

- En ce qui concerne la zone de mouillages :

La création d'une zone de mouillage organisée et contrôlée est prégnante pour la protection des fonds marins. Cependant, sans remettre son objectif en question, il semble nécessaire d'apporter des précisions sur son dimensionnement.

- En ce qui concerne la zone de mouillages et sa surveillance

La création d'une zone de mouillage organisée et contrôlée a pour objectif de garantir un meilleur usage des activités de plaisance et de garantir l'accompagnement au changement de comportement des plaisanciers. Il semble nécessaire de préciser quels sont les moyens envisagés pour accompagner, faciliter, encadrer et surveiller cette future zone.

Il semble notamment important de préciser ce qui est envisagé, en termes de surveillance, d'accompagnement au changement de comportement, pour les navires utilisant cette zone, construits avant 2008 (n'ayant pas de caisses de rétention des eaux grises et des eaux noires)

- En ce qui concerne le budget :

Il semble nécessaire que le budget soit détaillé entre les différents postes et que les frais de fonctionnement soient également précisés.

Enfin, le maître d'ouvrage tentera de préciser l'ensemble des futures installations dans des plans plus précis et plus représentatifs. Des précisions sont en effet attendues notamment en ce qui concerne :

- Une projection du plan général d'implantation réelle en lien avec la zone de baignade en proximité de la plage des Grottes.
- Des plans signalant les hauts fonds dans la partie est du port, du côté du Ro-Ro pour les vedettes et les marchandises
- Des plans avec mesures chiffrées des ouvrages

Des propositions qui émanent de la concertation et qui doivent être étudiées par le MO

- En ce qui concerne les zones de baignades en proximité du projet :

La question de la création d'une zone de baignade, depuis la dalle sud "de l'ACSIL", jusqu'à la zone de baignade de la plage des Grottes a été à plusieurs reprises abordée. Le maître d'œuvre pourrait étudier la faisabilité de création d'une zone de baignade protégée pour consolider la préservation de l'écosystème marin à proximité de la future zone de mouillage.

- En ce qui concerne l'épave Benzène :

Le maître d'ouvrage veillera également à ce que soit étudiée la solution de création d'une structure de type « Jarlan », en lieu et place de l'épave du benzène, en prolongement de l'actuelle digue d'enrochements.

Recommandations sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique

Toulon Provence Métropole poursuivra en outre la concertation sur la question de la sécurisation du Port et notamment concernant la continuité de la zone d'enrochement, à la place de l'épave du benzène.

La préservation de l'environnement et sa protection devra rester centrale dans la suite du projet. Toulon Provence Métropole devra poursuivre le travail en étroite collaboration avec le public et les acteurs concernés, en s'appuyant sur l'expertise de nombreuses associations environnementales qui avaient été invitées à participer à la concertation préalable.

De la même manière, elle aura à cœur d'adopter une approche aussi ouverte et transparente que possible, dans la poursuite des relations de confiance engagées auprès des différents acteurs. Le climat de dialogue et d'écoute qui s'est établi durant la concertation devrait permettre d'aboutir à une décision plus légitime et servant au mieux à la fois l'intérêt général et les intérêts particuliers, tout en conservant l'identité propre de l'île du Levant et les atouts environnementaux que l'île offrent.

● ANNEXES

- Annonce légale
- Dossier de presse
- Article du Var Matin, en date du 3 septembre 2019



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr